



Index

1	Objet	3
2	Le point d'amende	3
3	Règlements internes	3
3.1	Règlement organique	3
4	Règlements obligatoires	6
4.1	Code éthique sportive	6
4.2	Règlement disciplinaire	6
4.3	Règlement dopage	6
4.4	Règlement formation	7
4.5	Règlement médical	7
4.6	Règlement technique et sécurité	7
5	Officiels	8
5.1	Arbitrage	8
6	Règlements sportifs	8
6.1	Compétition	8
6.2	Interclubs LFBB (Mixtes/Messieurs/Dames)	11
6.3	Interclubs Loisirs LFBB	15
6.4	Tournoi	16



Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL

Généraux

Tarification annuelle

HISTORIQUE DES REVISIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE OU LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Version	Modifications	Date	Approbateur
20170317	Cotisation des membres	17/03/2017	Assemblée générale
20170526	Mise à jour des articles interclubs	26/05/2017	Assemblée générale
20190322	Suppression du tarif 'Coupe LFBB' et fusion des tarifs interclubs	22/03/2019	Assemblée générale
20190524	Tarifs 3.1 & 4.4 : conversion des cotisations en points	24/05/2019	Assemblée générale

**Généraux****Tarification annuelle**

1 Objet

Ce règlement a pour objet de synthétiser dans un document unique tous les tarifs et sanctions appliqués par la LFBB :

- Cotisation ;
- Redevances ;
- Amendes ;

L'objectif est double :

- Simplifier la rédaction des règlements en ne devant pas y mentionner les montants ;
- Simplifier la mise à jour des règlements ;
- Centraliser les sanctions.

Ce règlement doit être approuvé par une assemblée générale et ne peut pas être modifié entre deux assemblées générales sauf dans le cas précisé dans les règlements disciplinaires : « en cas d'absence de sanction dans le tarif des infractions, l'organe compétent devra faire approuver la sanction proposée par le conseil d'administration ».

2 Le point d'amende

1. Les tarifs appliqués par la LFBB pour les cotisations, infractions non disciplinaires et redevances sont exprimés en points.
2. Le nombre de points attribués et la conversion du point en Euros (€) est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Assemblée générale	Valeur du point
22/03/2019	1,50 € par point

3 Règlements internes

3.1 Règlement organique

Article	Infraction / Cotisation	Sanction / Tarif
5.1	Cotisation membre effectif	0 pt
8. 2	CLUB n'ayant pas inscrit durant la saison en cours au moins 10 membres au 31 décembre de la saison en cours	Cessation d'activité

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction / Cotisation	Sanction / Tarif
8.3	Club n'ayant pas inscrit de membre ou les membres de son comité : <ul style="list-style-type: none">▪ Au cours de la saison en cours▪ Durant la saison suivante	<ul style="list-style-type: none">▪ Cessation d'activité▪ Présenté à l'AG pour radiation
9.1	Non acquittement de ses dettes envers la LFBB	Instance de radiation et cessation d'activités après 30 jours à dater de la signification
9.2	Manquement grave ou actes portant préjudice à la L.F.B.B	Cessation d'activité
9.4	Radiation pour manquement grave ou pour des actes portant préjudice à la L.F.B.B	Exclusion des membres responsables du comité
10.1	Non conservation de l'attestation parentale	Amende de 0 point
10.2	Non paiement de la cotisation	1 ^{er} rappel : pas d'amende 2 ^{ème} rappel : pas d'amende 3 ^{ème} rappel : Application de la sanction de l'article 9.1 (Non acquittement des dettes)
10.3	Non respect de la composition du comité	1 ^{er} rappel : pas d'amende 2 ^{ème} rappel: pas d'amende 3 ^{ème} rappel : Application de la sanction de l'article 9. 2 Manquement grave
10.4	Absence de communication des informations	1 ^{er} rappel : pas d'amende 2 ^{ème} rappel: pas d'amende 3 ^{ème} rappel : Application de la sanction de l'article 9.1 (Non acquittement des dettes)
10.5	Non respect des obligations contenues dans les décrets	1 ^{er} rappel : pas d'amende 2 ^{ème} rappel : pas d'amende 3 ^{ème} rappel : Application de la sanction de l'article 9.1 (Non acquittement des dettes)
12.7	Participation d'un joueur non en ordre d'affiliation à une compétition officielle	1) Amende de 30 pts par joueur à charge du club organisateur

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction / Cotisation	Sanction / Tarif
		2) Annulation des résultats du joueur 3) En cas de compétition par équipe, perte de la rencontre par forfait.
14.1	Cotisation membres adhérents via un Club : <ul style="list-style-type: none">▪ Compétiteur Sénior▪ Compétiteur – de 18 ans▪ Récréant▪ Passage de récréant à compétiteur en cours de saison :<ul style="list-style-type: none">○ Sénior○ - 18 ans Cotisation membres adhérents en filière libre : <ul style="list-style-type: none">▪ Compétiteur Sénior▪ Compétiteur – de 18 ans▪ Récréant	25 pts 17 pts 8 pts 17 pts 9 pts 33 pts 20 pts 10 pts
15.4	Pression exercée sur un joueur de la part d'un club	Retrait de l'équipe de la compétition Amende forfait pour chaque rencontre encore à jouer.
15.5	Récidive	Retrait de toutes ses équipes de la compétition pour une période de 5 ans
16.6	Inobservation du CLUB aux règles relatives à la démission	Démission accordée d'office au JOUEUR Interdiction au CLUB d'introduire un recours ou un appel
17.1.a	Prendre part à des compétitions organisées par des CLUBS suspendus, radiés, par des organismes dissidents	Sanction à fixer par le conseil de discipline
17.1.b	Commencer des actes pouvant porter préjudice à la L.F.B.B., des CLUBS ou des JOUEURS	Sanction à fixer par le conseil de discipline
18.1.c	Prime de transfert ou indemnité de formation lors du passage d'un JOUEUR d'un CLUB vers un autre	Amende représentant au minimum le double de l'indemnité ou avantage perçu et peut aller jusqu'à la radiation du JOUEUR ou CLUB(s) fautif(s)

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction / Cotisation	Sanction / Tarif
21	Tentative de fraude ou de corruption	Sanction à fixer par le conseil de discipline
27.3	Absence d'un délégué effectif ou suppléant à l'assemblée générale, ou en cas d'absence de remise de procuration à un délégué effectif d'un autre CLUB	Amende de 30 points
34.1.f	Absence de vote, ou de vote tardif lors d'un vote par correspondance ou électronique	Application de la sanction du 27.3 (absence lors d'une assemblée générale)
40.3	Administrateur ne répondant plus aux critères de candidature	Démission de l'administrateur
40.4.	Sanctions à l'égard des administrateurs	Sanctions à la discrétion du conseil d'administration

4 Règlements obligatoires

4.1 Code éthique sportive


Article	Infraction	Sanction / Tarif
4	Non respect du code d'éthique sportive	Sanctions, disciplinaires ou non disciplinaires, selon la nature et la gravité de l'infraction

4.2 Règlement disciplinaire

Article	Infraction	Sanction / Tarif
7	Droits de consignation	Plainte : 0 point Recours : 0 point Appel : 0 point
9.1	Non paiement d'une amende dans les délais prescrits	Le CLUB est suspendu de toute compétition interclubs et d'organisation de tournoi

4.3 Règlement dopage

Article	Infraction	Sanction / Tarif
25	Frais de procédure	Fixés par le CIDD

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Généraux
	Tarification annuelle

4.4 Règlement formation


Article	Infraction	Sanction / Tarif
	Droits d'inscription	http://www.lfbb.be/sites/default/files/formation_droits_inscription_animateur_initiateur.pdf
8.4	Formation des arbitres	Responsable interclubs : 23 pts Arbitre et Juge-arbitre de Ligue : 80 pts Passerelle : 57 pts Recyclage : 0 pt

4.5 Règlement médical

Article	Infraction	Sanction / Tarif

4.6 Règlement technique et sécurité

Article	Infraction	Sanction / Tarif
1.6	Absence de trousse de secours Trousse de secours incomplète	1 ^{ère} Infraction : amende de 10 points 1 ^{ère} Récidive dans la saison en cours amende de 20 points 2 ^{ème} Récidive dans la saison en cours amende de 30 points
1.7	Absence de DEA	Interdiction de compétition officielle dans la salle jusqu'à mise en conformité
3	Frais de procédure d'homologation	1 ^{ère} Homologation : 0 point Contrôle ultérieur : 0 point

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Généraux
	Tarification annuelle

5 Officiels

5.1 Arbitrage

Article	Infraction	Sanction / Tarif
12	Montants de référence des indemnités	Calculés sur base des plafonds déterminés par le législateur dans le cadre l'exonération fiscale des indemnités des volontaires

6 Règlements sportifs

6.1 Compétition

Article	Infraction	Sanction / Tarif
102 LFBB 1	Non respect du délai de soumettre son projet de règlements particuliers	50 points
103 FBB 1	Organisation d'une compétition, tournoi ou championnat sans notification, demande et approbation préalable	Amende de 100 points
103 LFBB 1	Organisation d'une compétition sans autorisation préalable	Amende de 100 points
103 LFBB 2	Absence d'arbitre de Ligue actif ou candidat en cours de formation	Interdiction d'organisation de compétition officielle
103 LFBB 4c	Club en déficit d'unités d'arbitrage	Amende de 50 points
103 LFBB 5	Défaut de paiement des factures LFBB arrivées à échéance	Interdiction d'organisation de compétition officielle
103 LFBB 7	Non-respect des délais pour l'introduction des demandes pour l'organisation d'une compétition	Demandes rejetées
103 LFBB 9	Absence de demande d'organisation d'une compétition	Amende de 100 points
103 LFBB 10	Publication sur http://tournamentsoftware.com des résultats d'un tournoi amical	Amende de 100 points
104 FBB 4	Non respect des dates déterminées par la cellule compétitions	Organisation interdite

Version : 2019	Approuvé par l'A.G du 24/05/2019	Page 8 / 17
----------------	-------------------------------------	-------------

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction	Sanction / Tarif
105 FBB 1 et 2	Non respect de la composition du comité organisateur	Organisation interdite
105 FBB 3	Absence de demande à la commission nationale d'arbitrage d'arbitres pour diriger les rencontres	Organisation interdite
108 FBB 2 3 4 LFBB 1	Non respect des prescriptions relatives aux horaires	Amende de 50 points
109 FBB 3	Absence d'approbation de l'invitation par le Juge-Arbitre Absence de prise en compte des remarques de la LIGUE sur l'invitation relatives à un règlement	Amende de 50 points Par remarque non respectée : amende de 50 points
109 FBB 4	Non respect des mentions obligatoires lors de la mise en ligne	Par mention manquante : amende de 50 points
109 LFBB 2	Absence d'insertion de l'invitation approuvée dans le fichier TP	Amende de 50 points
109 LFBB 3	Publication d'une invitation non validée	Amende de 50 points
109 LFBB 4	Non respect des termes de l'invitation (sauf cas de force majeure)	Par terme non respecté : amende de 50 points
110 FBB 1 LFBB 1	Absence d'envoi des résultats complets	Par jour de retard : Amende de 10 points
111 LFBB 1	Acceptation de faire participer un JOUEUR non en ordre d'affiliation	Par joueur : amende de 30 points
111 LFBB 3	Acceptation de faire participer un JOUEUR ayant le statut de « récréant »	Par joueur : amende de 50 points
111 LFBB 4	Organisation d'une compétition « récréant »	Amende de 100 points
112 FBB 2 LFBB 1 b	Non respect des délais pour l'ouverture des inscriptions	Amende de 150 points
112 FBB 5	Alignement d'un JOUEUR suspendu ou non membre par un CLUB	Par joueur : amende de 50 points

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction	Sanction / Tarif
	Acceptation de la participation d'un tel JOUEUR par le comité Organisateur	
112 LFBB 1 e	Montant dû à la Ligue par joueur inscrit	1 point
112 LFBB 1 f	Retard dans l'envoi du fichier TP après la clôture des inscriptions	Par jour de retard : amende de 6 points
112 LFBB 2 a	Non prise en compte des remarques relatives à un règlement du responsable document tournois sur le fichier TP envoyé après la clôture des inscriptions	Par remarque non prise en compte : amende de 2 points
113 FBB 4	Non communication à un JOUEUR de la non prise en compte d'une inscription	Par joueur non averti : amende de 0 points
113 FBB 6	Non communication à un joueur de l'application de l'article 113 FBB 5	Par joueur non averti : amende de 0 points
113 FBB 7 LFBB 1	Non respect des délais pour la clôture des inscriptions ou la date du tirage au sort	Amende de 150 points
119 FBB 3	Fais de déplacement, d'indemnité et de repas du referee	Suivant le barème en vigueur dans la LIGUE. Pour la LFBB : Calculés sur base des plafonds déterminés par le législateur dans le cadre l'exonération fiscale des indemnités des volontaires
120 FBB 6	Fais de déplacement, d'indemnité et de repas des arbitres	Suivant le barème en vigueur dans la LIGUE. Pour la LFBB : Calculés sur base des plafonds déterminés par le législateur dans le cadre l'exonération fiscale des indemnités des volontaires

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction	Sanction / Tarif
130 FBB 1 LFBB 1	Absence de trousse de secours ou trousse de secours incomplète	1 ^{ère} Infraction : amende de 10 points 1 ^{ère} Récidive dans la saison en cours amende de 20 points 2 ^{ème} Récidive dans la saison en cours amende de 30 points
150 FBB 1 FBB 2 LFBB 1	Non information de participation ou d'organisation d'une rencontre avec un club étranger	Résultats non pris en compte pour le classement des joueurs participants
151 FBB 1 FBB 2 LFBB 1 LFBB 2	Non information de participation à des rencontres internationales individuelles	Résultats non pris en compte pour le classement des joueurs participants
152 FBB 1 FBB 2 FBB 3 LFBB 1	Non communication des résultats obtenus à l'étranger	Résultats non pris en compte pour le classement des joueurs participants

6.2 Interclubs LFBB (Mixtes/Messieurs/Dames)

Article	Infraction	Sanction / Tarif
4.1	Ne pas avoir honoré ses factures arrivées à échéance	Refus d'inscription de toutes les équipes
4.2	Absence d'Arbitre de district ou de Responsable Interclubs agréé actif (ou en formation) affilié à la L.F.B.B.	Refus d'inscription de toutes les équipes
4.4	Inscription d'une équipe après la date de clôture	Refus de l'inscription de l'équipe concernée
4.5	Disponibilités de salles insuffisantes par rapport au nombre d'équipes inscrites	Refus d'inscription des équipes jugées excédentaires
4.6	Droit d'inscription	0 pt
5.1	Non-respect des conditions de qualification des joueurs	Refus de l'inscription des joueurs concernés

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction	Sanction / Tarif
6.4	Non-respect des règles de composition d'un noyau d'une équipe	Refus de l'inscription des joueurs concernés
6.6	Joueur ne respectant plus les règles de composition d'un noyau d'une équipe en cours de championnat	<ul style="list-style-type: none">▪ Retrait du joueur du noyau de l'équipe de la division la plus basse▪ Forfait de toutes les rencontres disputées par ce joueur avec cette équipe (Application de l'article 26.2)
8.2.3)	Non-respect des délais dans le cadre d'une demande de déclassement	Demande rejetée
12.4	Non-respect de la procédure de demande de modification au calendrier	Demande rejetée
12.5.b	Tout abus ou fausse déclaration dans le cadre d'une demande de report d'une rencontre	<ul style="list-style-type: none">▪ Forfait de la rencontre▪ Application de l'article 26.2
12.6	Rencontre avancée sans l'accord du Gestionnaire du championnat	<ul style="list-style-type: none">▪ Rencontre à rejouer à la date prévue▪ Si la date initiale est dépassée, amende de 30 points pour les deux équipes
12.7	Rencontre reportée sans l'accord du Gestionnaire du championnat	Forfait de la rencontre pour l'équipe visitée
13.2	Non-respect des délais dans le cadre d'une rencontre reportée ou à rejouer	Forfait de la rencontre pour l'équipe fautive
14.2	Refus des dates proposées par l'équipe visitée dans le cadre d'une rencontre de barrage	Forfait de la rencontre pour l'équipe visiteuse
14.2.i	Refus de l'équipe visitée de jouer à une date imposée dans le cadre d'une rencontre de barrage	Forfait de la rencontre pour l'équipe visitée
14.2.ii	Aucune date proposée par l'équipe visitée dans le cadre d'une rencontre de barrage	Forfait de la rencontre pour l'équipe visitée
14.3	Non-respect des délais dans le cadre d'une rencontre de barrage	Forfait de la rencontre pour l'équipe fautive
15.6.a)	Forfait d'une rencontre suite au retard d'une des deux équipes	Application de l'article 26.2 pour l'équipe fautive
15.6.b)	Interruption d'une rencontre suite au retard d'une des deux équipes	Perte de tous les points restant à disputer au détriment de l'équipe fautive

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction	Sanction / Tarif
18.2	Utilisation de volants non-agrèés	Forfait de la rencontre pour l'équipe visitée
18.4	Nombre insuffisant de volants pour terminer une rencontre	Perte de tous les points restant à disputer au détriment de l'équipe visitée
19.3	Absence de Responsable interclubs	Application de l'article 32 impossible pour l'équipe visitée
20.2	Equipe incomplète	<ul style="list-style-type: none">Forfait de la rencontreApplication de l'article 26.2
21.4	Equipe alignant un joueur ne faisant pas partie de son noyau ou ne remplissant plus les conditions de qualification	<ul style="list-style-type: none">Forfait de la rencontreApplication de l'article 26.2
21.8	Non-respect des règles d'alignement d'un joueur en simple ou en double	Forfait des matchs concernés (21/0-21/0)
21.10 ou 21.11	Equipe alignant un nombre de membres effectifs inférieur au nombre de membres prêtés lors d'une rencontre	<ul style="list-style-type: none">Forfait de la rencontreApplication de l'article 26.2
22.5	Non-respect de l'ordre d'alignement des joueurs/paires	Forfait des matchs concernés (21/0-21/0)
23.1	Match arrêté par un joueur ou une paire de double	Perte de tous les points restant à disputer
24.3	Rencontre interrompue pour cause de non-respect de l'article 15.2	Perte de tous les points restant à disputer au détriment de l'équipe visitée
24.5	Absence d'un joueur lors de la poursuite d'une rencontre interrompue	Perte de tous les points restant à disputer par ce joueur
25.1	Joueur faisant défaut au moment où il est appelé à jouer lors d'une rencontre	<ul style="list-style-type: none">Forfait du match concernéInterdiction d'être aligné dans un autre match de la rencontre
25.2	Match non joué pour cause de forfait d'un joueur	Match perdu sur le score de 21/0-21/0
26.2	Forfait d'une rencontre	<ul style="list-style-type: none">Perte de la rencontre par 8-0 (matchs), 16-0 (sets), 336-0 (points)Amende de

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction	Sanction / Tarif
		<ul style="list-style-type: none">○ Top 16 – Top 12 – Top 8 : 60 pts○ Div 1 : 50 pts○ Div 2 : 40 pts○ Div 3 : 30 pts○ Div 4 et suivante(s) : 20 pts
26.5	3 ^{ème} forfait déclaré durant la saison par une équipe	<ul style="list-style-type: none">▪ Perte de toutes les rencontres jouées par le score de forfait : 8-0 (matches), 16-0 (sets), 336-0 (points)▪ Application de l'article 26.2 pour toutes les rencontres restant à jouer▪ Pénalité d'une division pour cette équipe la saison suivante
27.1	Forfait général déclaré par une équipe	<ul style="list-style-type: none">▪ Application de l'article 26.2 pour toutes les rencontres▪ Pénalité d'une division pour cette équipe la saison suivante
28.7	Absence de transmission d'une feuille de résultats à la demande du Gestionnaire du championnat en cas de litige	<ul style="list-style-type: none">▪ Si faute du Club plaignant : irrecevabilité de la plainte▪ Si faute du Club adverse : impossibilité de contester la plainte
28.8	Falsification d'une feuille de résultats	<ul style="list-style-type: none">▪ Amende de 50 points▪ Poursuites disciplinaires à l'encontre des responsables
29.2	Encodage après les 72 heures qui suivent la rencontre	Amende de 10 points pour le Club visité
29.3	Encodage après les 6 jours calendrier qui suivent la rencontre	Amende de 50 points pour le Club visité
30.1	Absence de confirmation endéans les 72 heures qui suivent l'encodage	Approbation implicite des données encodées
30.2	Non-respect du délai de confirmation	Plainte irrecevable
32.2	Défaut d'intérêt dans le cadre d'une contestation	Plainte irrecevable

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction	Sanction / Tarif
32.3	Non-respect du délai de contestation	Plainte irrecevable

6.3 Interclubs Loisirs LFBB

Article	Infraction	Sanction / Tarif
3.2	Non réinscription d'une équipe inscrite la saison précédente	Retrait de la compétition
4.1	Ne pas avoir honoré ses factures arrivées à échéance	Refus d'inscription de toutes les équipes
4.2	Inscription d'une équipe après la date de clôture	Refus d'inscription de l'équipe concernée
4.4	Droit d'inscription	0 euro
5.2	Non-respect des conditions de qualification des joueurs	<ul style="list-style-type: none">▪ Forfait de la rencontre▪ Amende de 30 points
11.2	Non-respect de la procédure de demande de modification au calendrier	Demande rejetée
11.3	Non-respect du calendrier	Déclaration d'accident non prise en compte
16.3	Non-respect des restrictions/obligations dans le cadre d'une composition d'équipe	Forfait des matchs concernés (21/0-21/0)
17.4	Non-respect de l'ordre d'alignement des joueurs/paires	Forfait des matchs concernés (21/0-21/0)
18.1	Match arrêté par un joueur ou une paire de double	Perte de tous les points restant à disputer
19.3	Rencontre interrompue pour cause de non-respect de l'article 12.2	Perte de tous les points restant à disputer au détriment de l'équipe visitée
19.5	Absence d'un joueur lors de la poursuite d'une rencontre interrompue	Perte de tous les points restant à disputer par ce joueur
20.2	Match non joué pour cause de forfait d'un joueur	Match perdu sur le score de 21/0-21/0
21.2	Forfait d'une rencontre	Perte de la rencontre par 8-0 (matchs), 16-0 (sets), 336-0 (points)

**Généraux****Tarification annuelle**

Article	Infraction	Sanction / Tarif
21.5	3 ^{ème} forfait déclaré durant la saison par une équipe	Perte de toutes les rencontres jouées et restant à jouer par le score de forfait : 8-0 (matches), 16-0 (sets), 336-0 (points)
22.1	Forfait général déclaré par une équipe	Perte de toutes les rencontres de l'équipe par le score de forfait : 8-0 (matches), 16-0 (sets), 336-0 (points)
23.7	Absence de transmission d'une feuille de résultats à la demande du Gestionnaire du championnat en cas de litige	<ul style="list-style-type: none">▪ Si faute du Club plaignant : irrecevabilité de la plainte▪ Si faute du Club adverse : impossibilité de contester la plainte
23.8	Falsification d'une feuille de résultats	<ul style="list-style-type: none">▪ Forfait général▪ Poursuites disciplinaires à l'encontre des responsables
24.2	Absence d'encodage	Perte de la rencontre par forfait : 8-0 (matches), 16-0 (sets), 336-0 (points)
25.1	Absence de confirmation endéans les 72 heures qui suivent l'encodage	Approbation implicite des données encodées
25.2	Non-respect du délai de confirmation	Plainte irrecevable
27.2	Défaut d'intérêt dans le cadre d'une contestation	Plainte irrecevable
27.3	Non-respect du délai de contestation	Plainte irrecevable

6.4 Tournoi

Article	Infraction	Sanction / Tarif
204 FBB 1	Retard dans l'envoi du fichier TP après la clôture des inscriptions	Amende de 50 points
204 FBB 2	Non respect des prescriptions relatives à l'affichage des tableaux	Néant
204 FBB 3	Non respect des prescriptions relatives à la communication des tournois	Amende de 50 points
205 LFBB 3	Falsification d'un tirage au sort ou non respect d'un règlement volontairement ou par ignorance	Sanctions à la discrétion du conseil de discipline
206 FBB 1	Ajout d'un ou plusieurs participants après la clôture des inscriptions	Amende de 60 points par joueur et/ou paire et par discipline ou l'ajout a eu lieu



Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL

Généraux

Tarification annuelle

Article	Infraction	Sanction / Tarif
206 FBB 2	Ajout d'un ou plusieurs participants après le tirage au sort	Amende de 120 points par joueur et/ou paire et par discipline ou l'ajout a eu lieu
207 FBB 1	Modification au tableau après le tirage au sort	Amende de 100 points